

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 30 juillet 2019**

Ce mardi 30 juillet 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice GOSSELIN, Maire.

**Étaient présents:** Michèle AGNES, Gisèle ALEXANDRE, Erick BEAUFILS, Sylvie BEAUFILS, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Daniel CORBET, Serge CORDIER, Valérie DAUVIN, Stéphane de SAINT DENIS, Marcel DESFLEURS, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Dominique FONTAINE, Jacky GAILLET, Alexandre GIARD, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Jean LAMY, Gérard LARSONNEUR, David LAURENT, Claudine LEDOLLEY, Jean-Pierre LEHOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Michel LEMOSQUET, Arlette MARESCQ, Manuel RIVET, Auguste TESSON,

**Excusés :** Patrice RAULT, Christophe REGNAULT, Maryline LEBOUTEILLER, Thierry BASTARD, Jocelyne LECLERC, Stéphanie MAHE, Germain LEJOLIVET, Hubert BAZIN, Pascal BIREE, Éric BONTE, Arnaud BRIANT, Raymond GELIN, Philippe GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Philippe POIX, Stéphanie POTET, Olivier SAVARY

**Pouvoirs :** Delphine HARENG ayant donné pouvoir à Christophe BOURGEOT  
Huguette GOUSSEREY ayant donné pouvoir à Simone DUBOSCQ  
Thérèse VERON ayant donné pouvoir à Arlette MARESCQ  
Lucienne BOUCHARD ayant donné pouvoir à Michel LEMOSQUET  
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Sandrine LEJEUNE

**I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Claudine LEDOLLEY est désignée secrétaire de séance.

**II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2019**

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

**III – Communiqués**

- La plage est à nouveau animée, les deux licences IV communales ont donc été mises à la disposition de deux établissements le Boa bar et le bar restaurant les Dunes, dans les conditions fixées lors de la dernière réunion de conseil. Madame le Maire rappelant que le camping municipal disposait déjà d'une licence IV. Les deux commerces sont très contents de leur début d'activité durant ce mois de juillet et des animations musicales communes se mettent en place. Les élus déplorent seulement que les soirées musicales aient été choisies les jeudis soirs alors que les jeudis soirs sont déjà animés par des concerts au théâtre de verdure. La piscine fonctionne très bien, la fréquentation dépasse

celle de l'an dernier! Monsieur Beaufile rebondit en espérant que ces cours de natation, par tout petit groupe de 5 enfants puissent également être offerts aux enfants de notre commune nouvelle de bord de mer, et ainsi ouvrir cette piscine plus tôt dans la saison pour étendre la période. Une réflexion sera menée d'ici l'été prochain pour voir dans quelle mesure ce service pourrait être étendu.

➤ Considérant certains travaux urgents à commander ou impliquant des délais pour certaines commandes, le devis suivant a été validé:

- Devis URBASIGN pour terminer les aménagements du giratoire de la rue des Frères Lacolley (bande podotactile, résine gravillonnée et peinture passage piétons) d'un montant de 2 339.42 € HT, soit 2 807.30 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commande anticipée, qui rentre dans le cadre des délégations qui ont été données par le conseil municipal au Maire.

- L'arrêté de mise à enquête publique concernant le projet de déclassement de deux chemins du territoire de Servigny, a été pris. L'enquête publique se déroulera du 29 juillet au 12 août inclus. Le commissaire enquêteur a reçu le public hier le 29 juillet en mairie de Servigny de 9 h à 12 h et il tiendra une seconde permanence en mairie de Gouville le lundi 12 août de 15 h à 17 h.

- Le travail des services de la Poste, concernant la numérotation des habitations de Servigny, est terminé et les élus de Servigny ont validé toutes les adresses. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal approuve le dossier « adresses » ainsi que le devis suivant, concernant la commande :

- De plaques n° d'habitations

- De panneaux mentionnant les noms de rues

- De 2 panneaux directionnels afin de signaler les habitations de la « Résidence du vieux fournil » qui a intégré la rue du vieux fournil.

- Du matériel de fixation (pieds, brides, visserie) des panneaux et plaques

Ce devis s'élève à la somme de 3 238.66 € HT, soit 3 886.39 € TTC.

➤ La CLECT va prochainement se réunir pour évaluer l'attribution de compensation d'Anneville s/mer, suite à la création de la commune nouvelle de Gouville s/mer : la recette d'AC liée à Anneville représente + 26 212 €, qui pourrait venir baisser d'autant la dépense d'AC de Gouville (hors Anneville) qui s'élève à ce jour à – 88 212 €. Par ailleurs, un rectificatif serait fait sur l'AC de Montsurvent, donc la nouvelle Attribution de Compensation de la commune nouvelle de Gouville s/mer pourrait représenter la dépense de 61 724 €.

➤ Une réunion aura lieu le mercredi 7/08 à 18 h 30 au camping municipal afin de rencontrer les résidents comme chaque année. Tous les conseillers municipaux sont invités à être présents, un verre de l'amitié sera offert à l'issue de ce temps d'échange.

➤ Remerciements d'associations pour la subvention que la Municipalité leur a attribuée :

- L'association des parents et amis d'enfants et adultes inadaptés de l'Avranchin (APAEIA)

- L'association « la Truite de l'Anneraie » (AAPPMA)

#### IV - Vote des tarifs des gîtes de mer de Gouville et du gîte de Servigny pour l'année 2020

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les tarifs suivant sont votés à l'unanimité pour le site de la Filature:

<b>GITES DE MER</b>	<b>TARIFS 2020</b>
4 pers Haute saison	445,00 €
4 pers Moyenne saison	320,00 €
4 pers Basse saison	245,00 €
4 pers Mid week	165,00 €
4 pers Week-end	140,00 €
4/6 pers Haute saison	480,00 €
4/6 pers Moyenne saison	340,00 €
4/6 pers Basse saison	265,00 €
4/6 pers Mid week	185,00 €
4/6 pers Week-end	165,00 €
5/7 pers Haute saison	515,00 €
5/7 pers Moyenne saison	360,00 €
5/7 pers Basse saison	285,00 €
5/7 pers Mid week	205,00 €
5/7 pers Week-end	185,00 €
6 pers Haute saison	480,00 €
6 pers Moyenne saison	340,00 €
6 pers Basse saison	265,00 €
6 pers Mid week	185,00 €
6 pers Week-end	165,00 €
<b>GITE ETAPE</b>	
Forfait WEEK-END complet	420,00 €
Forfait nuitée complet	265,00 €
lit par nuit/personne	20,00 €
<b>LOCATION MENSUELLE</b>	<b>370,00 €</b>

Gaëtan COENEN demande si on dispose d'une évolution de l'occupation des gîtes. Madame le Maire propose que cette évolution soit présentée à l'issue de la saison fin septembre. Sylvie BEAUFILS demande également dans quel état sont les gîtes: Madame Gosselin et Monsieur Beaufiles l'invitent à aller revisiter le site, prendre connaissance des livres d'or. Les radiateurs ont été changés, des travaux de peinture ont été faits, on n'enregistre aucune réclamation à ce sujet sauf l'aire de jeux des enfants qui n'a pu être changée avant la saison. L'état des gîtes ne semble pas être en lien avec d'éventuelle baisse de fréquentation, les choix des vacanciers ont évolué mais ce n'est pas le fait de l'état de la structure. Monsieur Beaufiles rappelle même que les inspecteurs de Clés vacances ont confirmé le bon état de ces locations.

Madame le Maire présente les propositions de tarifs pour le gîte de Servigny (capacité de 8 personnes) avec des tarifs variant selon la basse, intermédiaire, moyenne saison...le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs:

	semaine	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très Haute Saison	490,00 €				
Haute saison	460,00 €				
Saison intermédiaire	360,00 €	210,00 €	250,00 €	290,00 €	330,00 €
Moyenne saison	340,00 €	190,00 €	230,00 €	270,00 €	310,00 €
Basse saison	310,00 €	170,00 €	210,00 €	250,00 €	290,00 €
Très basse saison	280,00 €	150,00 €	190,00 €	230,00 €	270,00 €
Location de drap par lit	12,00 €				
Location linge de maison	5,00 €				
Forfait ménage	80,00 €				
Forfait par animal	15,00 €	par période			
Caution	200,00 €	majoration de la caution pour animal : 20.00 €			

A ces tarifs, s'ajoutent la Taxe de Séjour (par nuit et par adulte, en fonction du montant du séjour)

Jean Jacques ELOI demande sur quelle référence se basent les augmentations envisagées. Monsieur Daniel CORBET explique qu'un conseil des Gîtes de France les accompagne dans cette démarche. Là encore un bilan d'évolution d'occupation sera présenté fin septembre. Marcel DESFLEURS demande s'il ne serait pas opportun d'imposer, et donc d'inclure au tarif de location, le forfait ménage. Daniel CORBET indique que peu de familles prennent le forfait ménage et que ce gîte ne rencontre pour autant pas de difficulté majeure d'état de propreté à l'issue des séjours.

Erick BEAUFILS explique que le gîte de Boisroger a été rénové par la communauté de communes moyennant un bail emphytéotique prévu sur la durée de l'emprunt, mais la communauté de St Malo de la Lande à l'époque n'avait pas fait l'emprunt prévu initialement. Il ne faudra pour autant pas oublier de lancer l'opération de reprise au terme de ce bail, afin de récupérer ce grand gîte de 9 personnes, qui est une propriété communale.

#### V - Projets d'extension du réseau collectif d'assainissement du réseau d'eaux usées

Jean Pierre LEGOUBEY rapporte au conseil que, dans le cadre des projets d'extension du réseau d'assainissement collectif envisagé sur le territoire de la commune nouvelle, une réunion s'est récemment tenue avec les services de qualité des eaux du Conseil Départemental, le responsable assainissement (planification des zonages) de la CMB et le responsable secteur de l'Agence de l'Eau.

Une première étude a été faite au niveau de la capacité de la station d'épuration de Gouville afin d'envisager plus de raccordés.

Il semblerait que notre STEP (d'après Monsieur Anne de l'AE) soit en capacité de traiter les futurs potentiels raccordés de Anneville plage (900) et de Boisroger (175).

~~Jean-Pierre Legoubey a rappelé que le bureau d'études SCE avait fait une étude de raccordement d'Anneville sur notre STEP en prévoyant une extension de la station.~~

Concernant le projet de raccordement pour les habitations de Servigny une étude a déjà été effectuée par SOGETI et ne nécessite pas de complément à ce stade.

Les estimations à ce jour du SATESE pour les travaux de mise en place de l'assainissement collectif sont :

- Boisroger = 830 000 €
- Anneville s/mer plage = 900 000 €
- Montsurvent = 570 000 €

Étant entendu que ces travaux sont éligibles à :

- 40 % de subvention AE
- 20 % de prêt à taux 0

Et si ces projets étaient prévus dans le contrat de territoire (ce qui n'est pas le cas dans l'actuel contrat mais on pourrait l'envisager dans le prochain programme), les travaux seraient alors éligibles à des aides du conseil départemental :

- 30 % de subvention pour Boisroger
- 25 % de subvention pour Anneville s/mer

Le SATESE a fait un cahier des charges pour nous permettre de consulter un Maître d'Œuvre :

- Une tranche ferme : les études de sols + les levés topographiques des 3 territoires (Boisroger, Anneville sur mer et Montsurvent) et prévoyant les études jusqu'à l'avant-projet sommaire inclus
- Une tranche optionnelle à partir de l'avant-projet définitif pour chacun des 3 territoires séparément

Cela entraîne que le SATESE a revu son offre d'Assistant à Maître d'Ouvrage et nous a renvoyé une nouvelle proposition qu'il appartient au conseil d'approuver ce soir:

Celle-ci s'élève à la somme de 3 987.50 € HT, soit 4 785 € TTC qui annule et remplace l'offre précédemment approuvée par le conseil.

Jean jacques ELOI s'inquiète de l'impact de tels investissements sur le prix de l'eau. Jean-Pierre LEGOUBEY lui répond qu'à ce stade, l'engagement concerne justement les études préalables qui permettront d'affiner les coûts, que par ailleurs à ce stade les études et travaux sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau. Erick BEAUFILS lui répond qu'engager des travaux à plus de 2 000 habitants aujourd'hui ne pourront avoir que de moindres impacts sur le prix de l'eau. Madame le Maire rappelle que la qualité des eaux de baignade, des eaux pour la conchyliculture est une réelle priorité sur nos territoires littoraux; des investissements collectifs sont nécessaires et il semble capital que le camping d'Anneville soit assaini. Enfin des propositions de lissage de tarif du prix de l'eau seront étudiées comme cela a toujours été dit. Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle que la compétence assainissement étant encore communale, mener cette étude permettant d'affiner les investissements nécessaires et les faisabilités, il est capital d'engager cette démarche.

---

Une réunion présentant les projets de zonage d'assainissement et des études envisagées sera organisée pour les conseillers qui le souhaitent.

Après avoir entendu l'exposé de Jean Pierre LEGOUBEY, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle offre du SATESE pour la mission d'AMO au prix de 3 987,50 € HT, soit 4 785 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à demander une nouvelle aide à l'Agence de l'Eau sur la base de cette nouvelle proposition du SATESE
- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises pour lancer un appel d'offres ouvert pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du système d'assainissement collectif de la commune nouvelle
- D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en marché ouvert formalisé

#### VI - Achat de matériel pour la cantine

Le conseil municipal décide à l'unanimité de commander des chaises supplémentaires pour la cantine, pour les maternelles considérant le nombre d'enfants supplémentaires à la rentrée : devis VASSARD OMB d'un montant de 446.60 € HT, soit 535.92 € TTC.

#### VII - Proposition d'acquisitions de terrains

##### 1. **Lotissement de la Chantelourie**

Madame le Maire rappelle que l'aménagement du lotissement de la Chantelourie avait été possible grâce à la volonté des conjoints GODEFROY d'adhérer au projet et leurs terrains ont été viabilisés dans le cadre de ces aménagements.

En contrepartie, la municipalité avait mis en place une PVR. Les conjoints Godefroy étaient concernés par cette taxe pour 4 lots, les lots 10, A, B et C.

La délibération de mise en place de cette PVR, du 29/04/2008, prévoyait le règlement de cette taxe lors de la vente de ces lots par leurs propriétaires, fixant le délai pour le lot 10 à 3 ans et ne prévoyant aucune limitation de date pour les 3 autres lots A, B et C.

Un avenant à cette convention, par délibération du 26/04/2010 a supprimé tout délai de vente y compris pour le lot 10, ne prévoyant alors que le montant dû au titre de la PVR serait à régler par les conjoints lors de la vente desdits lots.

Depuis, le lot 10 a été vendu et les conjoints Godefroy ont réglé le montant de PVR dû au titre de ce lot.

La convention ne concerne donc plus que les 3 lots A, B et C.

Le montant de PVR était fixé à 35 €/m<sup>2</sup>, actualisable en fonction de l'indice du coût de la construction. A ce jour, il s'élève à 38.069783 €/m<sup>2</sup>.

Lot A = 658.46 m<sup>2</sup>

Lot B = 791.02 m<sup>2</sup>

Lot C = 804.61 m<sup>2</sup>

Soit une somme totale due s'élevant à 85 812.72 €.

Considérant les années qui passent...puisque la délibération initiale remonte déjà à plus de 10 ans, et considérant que les conjoints Godefroy ne vendent toujours pas ces lots...notre budget « trainant » cette recette attendue..., l'on peut imaginer un autre scénario.

Les conjoints Godefroy nous ont adressé une proposition, que nous avons reçue de Maître Fleuret: honorer le coût de cette taxe par un « don » foncier à hauteur de la somme due. En l'occurrence, ils proposent de donner une surface de 1 133 m<sup>2</sup> (lot A et partie du lot B) avec les frais de géomètre à la charge de la commune ; nous pourrions prévoir alors 2 lots avec leur accès par la rue de la Chantelourie. L'autre partie du lot B et le lot C resteraient la propriété des conjoints Godefroy, avec un accès par la rue de la Croute d'Aval.

Ainsi cela représenterait la somme de 85 812.72 € sur la base de 75.74 €/m<sup>2</sup>. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition permettant de régulariser la dette de PVR. Madame le Maire remercie les conjoints Godefroy qui ont permis cette opération dès son départ.

2. Lors de la dernière réunion de conseil municipal, l'**acquisition des parcelles cadastrées AW 547 (226 m<sup>2</sup>) et AW 548 (petit bâti de 30 m<sup>2</sup>)** avait été portée à l'ordre du jour. Après avoir entendu l'estimation de la valeur vénale de cette propriété, faite par Maître Fleuret, le conseil municipal s'était porté intéressé au prix d'achat de 25 000 € et avait chargé Monsieur François Legras de rencontrer le propriétaire, Monsieur Courel. Monsieur Legras a donc rencontré Monsieur Courel, qui a refusé cette proposition ainsi qu'une seconde au prix de 40 000 €. Une nouvelle proposition pourrait être envisagée, sous la forme d'un échange de terrain :
  - ✓ d'échanger 55 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AW 522, de propriété communale et trouver un accès /droit de passage sur la route de Coutances
  - ✓ contre 46 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AW 548, appartenant à Mr Courel

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe à la majorité, Sylvie BEAUFILS et Marcel DESFLEURS s'abstiennent pour proposer cet échange à Monsieur Courel.

#### VIII - Motion pour soutenir le maintien du service de la Poste de Gouville au public

Nous avons été interpellés par plusieurs administrés inquiets. En effet, la décision unilatérale et sans communication de la Poste de déplacer certains services (colis/recommandés) vers d'autres lieux commerciaux, ce qui peut avoir comme conséquences de diminuer encore le taux de fréquentation de la poste et de ce fait, inciter la direction à fermer le bureau à plus ou moins long terme est inquiétante. Nous avons déjà fait des démarches pour s'opposer au passage du bureau de Gouville en facteur/guichetier avec une amplitude horaire très réduite. Il est proposé ce soir au conseil municipal de prendre une nouvelle motion pour s'opposer à cette nouvelle évolution des services de la Poste allant vers un délitement du service postal de proximité rendu aux habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la motion suivante:

« Considérant la fréquentation régulière du bureau de poste de Gouville,

~~Considérant les nombreuses réclamations enregistrées en mairie de la part de nos administrés,~~

Considérant l'activité économique grandissante dans notre commune,

Considérant le pôle d'équilibre de la commune de Gouville s/mer attribué par la Région et le Département sur le plan géographique,  
Considérant l'évolution de la population notamment depuis la récente création d'une nouvelle commune nouvelle avec les territoires de Anneville s/mer, Boisroger, Montsurvent et Servigny,  
Considérant le nombre de lotissements en cours,  
Considérant la forte activité touristique et le doublement de la population en saison estivale,  
Considérant le dynamisme local de la vie associative, sportive et culturelle de la commune,  
Considérant les nombreux services et commerces de proximité implantés dans le noyau proche du bureau de Poste de Gouville,

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité et avec insistance:

- de ne pas déplacer certains services proposés jusque-là par le bureau de Poste
- de réviser les horaires des ouvertures afin que le bureau soit ouvert toutes les matinées de 9 heures à 12 heures 30

afin de ne pas diminuer la qualité de ce service public ni le taux de fréquentation du bureau de Poste de Gouville entraînant à terme sa possible fermeture. »

Gaëtan COENEN propose que cette motion soit envoyée à la Presse. Le conseil municipal y est favorable.

#### IX - Fixation du loyer du local commercial pour le bureau de contrôle

Par délibération du 23/10/2018, le montant du futur loyer du local destiné au bureau de contrôle IXPERIA, Monsieur Vincent LEBOSSE, avait été fixé au prix de 300 € HT. Considérant les travaux supplémentaires réalisés dans ce local, le conseil municipal décide de réviser ce montant et de prévoir un loyer de 350 € HT /mois. Monsieur LEBOSSE souhaite s'installer le 18/08/2019. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le bail par devant Maître Fleuret pour ce local commercial sis 2 B route de Montsurvent. Yves GOSSELIN précise que les travaux se terminent (carrelage, plomberie, électricité qui se termine) et tout devrait être prêt à la date souhaitée; une petite visite pourrait être organisée autour du 15 août en soirée, l'état des lieux étant fixée au 16/08.

#### X - Dénomination de rues

Suite à la création de deux lotissements privés, 2 voies nouvelles sont à nommer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des noms suivants:

- Rue Jean Godefroy, co-fondateur du poste SNSM
- Impasse Bellevue

#### XI - Proposition de sécurité routière dans le bourg de Gouville

Suite à la demande de nombreux parents d'élèves notamment, le conseil municipal décide d'interdire la sortie de la rue des Chouques sur la rue du Littoral: garder la double entrée par la rue du Littoral et la rue de la Garenne. Des panneaux seront apposés en début de la rue des Chouques depuis son entrée rue de la Garenne pour indiquer qu'un sens interdit se trouve à son issue (en indiquant la distance)

#### XII - Travaux supplémentaires: locaux commerciaux galerie commerciale



- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux devis supplémentaires de MAZZERI pour les travaux de galerie commerciale centre bourg :
  - ✓ Réseaux supplémentaires en prévision d'une potentielle re-division en deux du futur grand local (commerce à destination du plombier) = 1 424 € HT, soit 1 708.80 € TTC
  - ✓ Modification de l'escalier prévu pour accéder aux commerces = 2 164.40 € HT, soit 2 597.28 € TTC (au lieu de la somme initialement prévue de 1 835.60 € HT), un devis supplémentaire sera à prévoir pour une rambarde à cet escalier

Par ailleurs, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise MAZZERI concernant certains autres travaux (de réseaux et fourreaux) pour les 4 cellules, faisant partie inhérente de la construction des locaux : le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis d'un montant de 5 817 € HT, soit 6 980.40 € TTC

### XIII – Projet de construction d'un local de stockage à Montsurvent

Suite à l'approbation de l'avant-projet de construction d'un local de stockage à Montsurvent par le conseil municipal, ce projet a été présenté au conseil des sages de Montsurvent lors de sa première réunion ce 11 juillet.

Le conseil des sages a demandé à pouvoir revoir les surfaces et apporter quelques modifications concernant les ouvertures.

Erick BEAUFILS explique que la proposition actuelle prévoit un bâtiment d'une surface de 62 m<sup>2</sup> au sol, le souhait initial du comité des fêtes était de 90 m<sup>2</sup> au sol., et à ce jour leur demande a évolué, elle est de 108 m<sup>2</sup>. Ils souhaitent une porte de service, deux portes sectionnelles (il faudrait demander des chiffrages différents à l'architecte pour ces portes ou des ouvertures à la chaîne et même deux portes de garage).

Monsieur Laquaine étant en congés, une demande de révision du projet lui sera faite et une nouvelle esquisse pourra à nouveau être présentée au conseil des sages de Montsurvent avant que le conseil municipal ne l'approuve lors d'une prochaine réunion.

### XIV - Réparation de matériel technique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise MELAIN pour des travaux urgents de réparation de remorque dont le montant s'élève à 2 391.80 € TTC (réparation des essieux).

### XV - Implantation d'ouvrages électriques

Dans le cadre de restructuration de lignes haute tension, de nouveaux postes source ou départs de postes source existants (impliquant des servitudes) doivent être implantés sur les territoires de Gouville, Montsurvent et Boisroger. Ces travaux sont à la pleine charge de ENEDIS et les emplacements ont été approuvés par les Maires délégués. Il appartient au conseil municipal de prendre une délibération pour avaliser les projets: le conseil municipal donne son accord unanime. Christophe BOURGEOT aimerait avoir des précisions sur les tracés d' ENEDIS., Madame le Maire l'invite à la réunion prévue le 7/08 prochain à 13h30 en mairie de Boisroger durant laquelle les services d'ENEDIS présenteront le projet de poste source. Yves GOSSELIN rappelle qu'à ce stade, il s'agit de prévoir les passages sur les chemins ou terrains communaux; ~~pour les passages /servitudes sur les terrains privés, ENEDIS se rapprochera directement auprès des propriétaires, nous n'avons pas les informations de notre côté.~~

## XVI - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de Gouville

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser la somme de 220 € au comité des fêtes de Gouville, sous la forme d'une subvention exceptionnelle et correspondante aux droits de place encaissés par la commune.

## XVII – Divers

- Le conseil municipal décide de l'achat de 50 exemplaires du livre sur les cabines réalisé par Monsieur Mayet pour un montant de  $50 \times 25 \text{ €} = 1\,250 \text{ €}$
- L'association de sauvegarde des églises ayant fait l'acquisition de caméras de surveillance pour l'église de Linverville et de Moncarville auprès de SONELEC pour un montant total de 1 885 € HT soit 2 262 € TTC. Le conseil municipal décide de régler le montant TTC et l'association remboursera la commune à hauteur du montant HT.
- La barrière automatique à l'entrée du camping a cédé et elle n'est pas réparable. Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité d'en commander une nouvelle en urgence auprès de notre fournisseur LEPALLEY et approuve le devis d'un montant de 2 840 € HT, soit 3 408 € TTC.
- Gisèle ALEXANDRE demande que les plots anti intrusion puissent être mis en place le plus vite possible sur le territoire de Montsurvent. François LEGRAS s'en charge.
- Simone DUBOSCQ demande des panneaux de baignade non surveillée et dangereuse à proximité du havre de Geffosses, là encore François LEGRAS s'en charge.
- Sylvie BEAUFILS demande ou en sont les travaux des différentes commissions car elle s'étonne de ne pas recevoir de convocation à des réunions. Béatrice GOSSELIN l'informe que plusieurs commissions se réunissent régulièrement selon les thématiques, sans doute pas les commissions dont elle fait partie. Sylvie BEAUFILS déplore qu'en matière de protection du littoral, rien ne soit prévu. François LEGRAS lui répond que nous sommes dans l'attente des préconisations de la CMB pour la pose des ganivelles et par ailleurs Erick BEAUFILS l'informe que la compétence est dorénavant GEMAPI donc communautaire; une prochaine réunion aura lieu pour définir les exactes limites de la compétence entre la CMB et les communes ainsi qu'une politique claire et uniforme pour l'ensemble du territoire. Le conseil municipal rebondit sur ce sujet et demande qu'une réunion soit organisée au plus vite avec l'ensemble des maires et maires délégués pour mettre en place cette compétence. Un nouveau courrier sera adressé au président de la CMB dans ce sens ainsi que pour que le dossier d'intervention auprès de la DREAL soit pris en charge dès que possible afin d'envisager le prélèvement de sable dans le havre de Geffosses et assurer nos nécessaires rechargements.
- Yves GOSSELIN informe que dans le cadre des prochains travaux du rond-point de la rue du 28 juillet 1944, le déplacement de la canalisation d'eau potable est programmé par le syndicat d'eau potable fin août. Les travaux d'aménagement du rond-point devraient commencer début octobre et durer environ un mois. Jean Pierre LEGOUBEY rappelle que des travaux d'assainissement rue de la Vincenterie (qui servira de déviation) sont prévus et qu'il faudra rester vigilants dans l'organisation temporelle de ce chantier.
- Simone DUBOSCQ demande la réfection de la rue du 28 Juillet 1944 (route d'Anneville) depuis le carrefour de la Vincenterie jusqu'à Anneville-s/mer. Un courrier sera adressé aux services du conseil départemental.

- Sylvie BEAUFILS demande quelle est l'organisation prévue pour la soirée blanche en matière de circulation (14/08): les routes seront fermées à la circulation depuis l'école primaire jusqu'au crédit mutuel du 14/08 à 14h jusqu'au 15/08 à 7h et des déviations seront mises en place
- Jacky Gaillet rappelle les animations de la semaine: randonnée à Anneville s/mer, apéro concert jazz bande du 75ème anniversaire du débarquement au théâtre de verdure et fête du moulin ce we
- François LEGRAS rappelle la St Ouen prévue le 11/08
- Simone DUBOSCQ, la St Sanson le 11/08 à midi
- David LAURENT, le barbecue à Boisroger le 15/08 ainsi que le loto le 18/08